



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2020-5-AG-R-48

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Mme Nathalie Bondil

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2020-5-AG tenue le 29 avril 2020

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de Mme Nathalie Bondil suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec le 11 février 2020 et la lettre présentant le dossier de candidature en date du 18 février 2020;

VU l'extrait du procès-verbal 2020-CA669-04.02.01-R7403 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 17 février 2020, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'UQTR, à Mme Nathalie Bondil;

Sur la proposition de M. Denis Martel,
appuyée par M. Roger Dufresne,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Mme Nathalie Bondil, directrice et conservatrice en chef du Musée des Beaux-Arts de Montréal, pionnière mondiale de la muséologie humaniste et inclusive, une grande gestionnaire culturelle soucieuse de la diversité des savoirs et de leurs enracinements territoriaux, pour souligner la qualité et l'ampleur de sa carrière et de son action ainsi qu'en reconnaissance de l'originalité et la puissance des réalisations d'une femme d'exception qui a su faire partager au public sa passion et son respect pour la culture d'expression francophone, son histoire et ses devenirs à travers l'art.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,

André G. Roy